

Copil Tripode du 21 juin 2019 : un trop maigre bilan !

L'Intersyndicale Amiante Tripode a demandé dès le 12 juin que l'ordre du jour de ce Copil soit modifié.

Il aurait dû traiter en priorité des suites de l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du 6 juin 2019 qui a condamné l'Etat pour faute à l'encontre des agents Tripode, en particulier du classement du Tripode en site amianté, accès à la pré-retraite amiante et du retrait du rapport Igas mensonger.

Cette demande avait été relayée par les organisations syndicales du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et par les fédérations des Finances.

Les ministères ont choisi de ne pas y répondre. Nous le regrettons.

1- L'étude épidémiologique de mortalité au 31/12/2015 - Sépia Santé

Cette étude montre une nouvelle aggravation de la situation sanitaire de la cohorte Tripode en comparaison de celle de nos collègues issus des Impôts.

Nous avons échangé autour du rapport de Sépia-Santé, soulignant à nouveau plusieurs limites méthodologiques de l'étude :

- petites cohortes conduisant à des intervalles de confiance importants ;
- nécessité de regrouper les causes de décès liées à l'amiante pour obtenir des chiffres significatifs, ce qui n'est toujours pas fait.

Nous avons fourni la figure jointe qui montre que la surmortalité par cause liée à l'amiante est de plus en plus importante par rapport à la cohorte de comparaison et même la population générale.

La présentation de Sépia-Santé a permis de mettre l'accent sur des aspects récents et inquiétants au niveau de la surmortalité qui apparaît sur les maladies cardiovasculaires pouvant être reliées à l'amiante.

2- Demande d'une synthèse des deux études de mortalité, du questionnaire de santé et de bilan des scanners réalisés lors de la 3ème vague de l'étude épidémiologique (2012-2019)

L'administration a validé la commande à Sépia Santé d'un projet de synthèse qui sera destiné à l'information des agents du Tripode et de la cohorte externe, comme c'était le cas lors des 1ère et 2ème vague des études épidémiologiques.

Ce projet de synthèse sera soumis à la discussion du Copil, de façon à aboutir à un document consensuel.

3- "Perdus de vue" des cohortes Tripode et de comparaison

Malgré un travail d'investigation très important mené par des personnels nantais de l'INSEE, il reste encore quelques zones d'ombre sur l'identification de quelques "perdus de vue" issus de l'INSEE. A suivre !

Bilan actuel : Sur 11 "perdus de vue", l'INSEE annonce avoir retrouvé 4 personnes, 3 sont en cours de recherche. Pour 4 autres, les éléments recueillis conduisent à un résultat négatif. L'administration souhaite retirer ces 4 perdus de vue de la cohorte Tripode.

Nous avons réservé notre réponse. L'impact méthodologique est à étudier.

Le MEAE n'a plus de "perdu de vue", Finances Publiques une.

4- Cahier des charges de la 4ème vague d'étude épidémiologique

Nous avons validé dans son principe le Cahier des Clauses Techniques Particulières de l'appel d'offres public, après quelques demandes de modifications :

- sur la forme sur des points de détail ;
- sur l'inclusion des cancers broncho-pulmonaires et des cancers de la plèvre (mésothéliomes) dans les maladies des agents Tripode recherchées au travers du Système National des Données de Soins (SNDS) de l'Assurance-Maladie.

5- Reconnaissance des maladies professionnelles

Vu les importantes modifications intervenues dans cette réglementation, nous avons demandé que le fascicule Questions-Réponses élaboré au bénéfice des agents Tripode soit mis à jour d'ici l'automne.

L'administration a indiqué qu'elle produirait un document commun, autant que possible, pour les deux ministères.

Cette nouvelle version devra être envoyée à tous les agents Tripode, avant fin 2019 si tout va bien.

6- Suivi médical des agents Tripode

- Côté Finances, l'administration et les équipes médicales travaillent à ce que les visites médicales quinquennales soient bien programmées, malgré les difficultés : absence éventuelle de médecin sur un département, vieillissement de la population Tripode qui répond moins bien aux sollicitations ;

- Côté MEAE, les visites se poursuivent pour les actifs lors de leur départ ou retour de poste sur Paris et Nantes ; les retraités nantais et parisiens seront relancés par les médecins de prévention du MEAE, ceux des autres départements par les médecins de prévention Finances.

L'efficacité de l'envoi, en 2018, du courrier conjoint admin/intersyndicale est notée par le médecin de prévention.

- La baisse lente mais continue de la couverture du suivi médical est préoccupante. Administrations comme syndicats doivent conjuguer leurs efforts pour la ralentir, même si c'est une tendance lourde des suivis post professionnels dû au vieillissement ou au décès des populations contaminées .

- Le délai entre prescription et date du scanner s'allonge aux Finances à Nantes avec des RDV programmés 9 mois après la prescription par le CHU de Nantes. Après discussion, en considérant la nécessité de scanners les moins irradiants possible et la conformité aux recommandations de la Haute Autorité de Santé, l'ouverture à des scanners à la clinique Jules Verne comme le MEAE est envisagée.

Les syndicats et fédérations remercient au sein des équipes médicales et administratives celles et ceux qui permettent par leur engagement la poursuite de ce suivi médical de qualité.

Ce Copil révèle que la vigilance et la mobilisation de toutes les fédérations des Finances sur le dossier Tripode est pleinement justifiée.